

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

Date : 29/03/2022 20:11

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Bonjour,

Je suis opposé au projet de méthanisation à Granvelles pour plusieurs raisons. Merci de prendre en compte mon avis:

Environnementales :

- o Risque de pollution des terres et des nappes phréatiques dû au volume à épandre sur une surface de terre trop faible et trop riche en azote qui risque de saturer les terres et ainsi polluer les nappes phréatiques
- o Production de gaz négligeable : 5 à 10% des besoins du Grand Besançon
 - ↳ Beaucoup d'énergie utilisée (constructions, maintenances, cultures, récoltes, transports) pour produire beaucoup de déchets et peu d'énergie.
- o Nuisances olfactives occasionnées lors de l'épandage du digestat
- o Pollution visuelle par la construction de bâtiments de plus de 8 mètres de haut

Économiques :

- o Le système n'est viable économiquement que grâce à l'argent public qui subventionne le prix de ce « bio-gaz »; lequel émettra la même quantité de CO2 que le gaz naturel au moment de sa combustion → cf. exemple de l'Allemagne
- o Dévalorisation immobilière des habitations concernées par les constructions d'un méthaniseur (25 % en moyenne d'après une étude du CSNM)
- o Destruction d'aménagements :

■ pour l'installation de 27 km de gazoduc entre Grandvelle et Voray-sur-l'Ognon

■ réalisés par les communes (Trésilley, Maizières, Grandvelle) : les routes entre Rioz et Grandvelle ne sont pas adaptées à la circulation intensive de poids lourds et tracteurs

Sécurité

- Risques industriels élevés : incendies, explosions, débordement de digestat,...
- Aménagements routiers indispensables sur la D296 afin de sécuriser l'accès au site (limitation de vitesse à 90 km/h depuis le 1er mars 2022)
- Autocontrôle sur les méthaniseurs (dérives sur les quantités et la nature des intrants)
 - ↳ surtout au regard de la taille des infrastructures. Pour un digesteur de 45 m de diamètre (et une hauteur de 6 mètres), la capacité d'accueil d'intrants serait de 60 000 tonnes annuelles au lieu des 36 000 tonnes annoncées

VERNIER Léonie